



District de l'Hérault de Football

COMMISSION JEUNES

Réunion du 23/12/2025

Présidence : **M. Jean-Michel Rech**

Présents : **MM. Stéphane Cerutti – Franck Gidaro – Patrick Ruiz**

Excusé : **M. Mebarek Guerroumi**

Assiste à la réunion : **M. Jacques Naudet**, Délégué du Comité de Direction

Le procès-verbal de la réunion du 16/12/2025 a été approuvé à l'unanimité.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

La Commission Jeunes souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année à M. David Blattes, Président du District de l'Hérault de Football, au Comité de Direction, aux salariés du District et enfin aux clubs héraultais.

CHAMPIONNATS U18, U17 ET U15 PHASE 2

Rappel du procès-verbal du 16/09/2025 – Informations aux clubs :

...
Le 01/09/2025, avant l'établissement des calendriers des championnats, M. Joseph Cardoville, Secrétaire Général du District de l'Hérault, a adressé un mail à tous les clubs héraultais et a joint le nouveau Règlement des Compétitions Officielles Partie II Football à 11 mis à jour, pour donner suite aux nombres d'équipes engagées dans les divers championnats (cf. procès-verbal du 26/08/2025) et aux modifications apportées par la Ligue Football Occitanie pour les championnats U14 à U18, dont extrait ci-dessous :

E. CHAMPIONNAT JEUNES A 11

Article 40 Organisation des championnats

La LFO modifie ses championnats jeunes masculins U14 à U18 à partir de la saison 2026-2027 en supprimant le niveau R2 des catégories U16 M et U18 M, et en modifiant les règles d'accès pour chacune des catégories R1 M U14 M à R1 M U18. Un règlement des Championnats Territoriaux Jeunes ayant vocation à uniformiser les pratiques sur tous les districts de la LFO est en cours de validation.

Ces modifications entraînent nécessairement une adaptation dans l'organisation des championnats jeunes U14 M à U18 M du District de l'Hérault.

Suite à une réunion sur les championnats Territoriaux jeunes le 15/12/2025 à Castelmaurou, la CRGC de la LFO modifie la règle de départage. En cas d'égalité entre plusieurs équipes du championnat territoire jeunes pour l'accès en R1 M, le départage à la fin de la saison 2025/2026 se fera par application de l'article 88 (Règles de départage) des règlements généraux de la LFO.

La répartition des poules se fait de façon géographique dans la mesure du possible. Les clubs ne pourront engager qu'une seule équipe en championnat Territoire.

Les championnats organisés en deux phases se jouent en match Aller simple.

Article 41 Saison 2025/2026

Le District organise les championnats suivants :

a) En catégorie U18 M

Un championnat en deux phases par match aller seulement :

Phase 1 : Brassage en 3 poules géographiques (2 poules de 9, 1 poule de 8).

Phase 2 : A l'issue de la phase 1, les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place de chaque poule et le meilleur 5^{ème} (déterminé par application de l'article 16 du RCO Partie I) accèdent au championnat D1 de la phase 2. Les équipes restantes participent au championnat D2.

Organisation de la compétition : Voir tableau U18 M de l'annexe 1

b) En catégorie U17 M

Un championnat territoire en deux phases par match aller seulement :



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



- Phase 1 brassage U17 « Départemental 1 Ambition » comprenant 3 poules de 10 ou 11 équipes permettant aux équipes engagées de jouer pour une participation à la compétition territoriale de la phase 2

- Phase 2 U17 Territoire

- les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place de chaque poule après la phase 1 participent à une compétition territoriale pour l'accession la saison suivante d'une (1) équipe à la Ligue (R1 M U18)

- les autres équipes participent à un championnat Départemental 1 du District (2 poules) avec des Play-off pour désigner l'équipe championne de D1.

...

Un championnat U17 Départemental 2 « groupe Avenir » sans accession à la LFO en phase unique par match Aller/Retour comprenant 2 poules de 12 équipes. Des Play-off seront organisés pour désigner l'équipe championne.

Organisation de la compétition : Voir tableau U17 M de [l'annexe 1](#)

c) En catégorie U16 M

Un championnat Territoire unique par match Aller/Retour en 2 poules géographiques de 12 équipes.

En fin de saison un play-off sera organisé, opposant le 1^{er} de chaque poule pour l'accession la saison suivante d'1 équipe à la Ligue (R1 M U17).

La LFO, suite à une réunion sur les championnats Territoriaux jeunes, a modifié le nombre d'accessions pour l'Hérault. Contrairement à ce qui était prévu avant le début de la saison, le territoire de l'Hérault bénéficiera de deux accessions en U17 R1 M en fin de saison 2025/2026.

Organisation de la compétition : Voir tableau U16 M de [l'annexe 1](#)

d) En catégorie U15 M

Un championnat en deux phases par match aller seulement :

- Phase 1 brassage U15 « Départemental 1 Ambition » comprenant 3 poules de 11 équipes permettant aux équipes engagées de jouer pour une participation à la compétition territoriale de la phase 2

- Phase 2 U15 Territorial

- A l'issue de la phase 1, les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place de chaque poule participent à une compétition territoriale pour l'accession de deux (2) équipes à la Ligue (U16 R1)

- les autres équipes participent à un championnat Départemental 1 du District (2 poules de 10 ou 11) avec des Play-off pour désigner l'équipe championne.

Un championnat en phase unique par match Aller/Retour U15 Départemental 2 « groupe Avenir » comprenant 4 poules de 12 équipes. Des Play-off seront organisés pour désigner l'équipe championne.

Organisation de la compétition : Voir tableau U15 M de [l'annexe 1](#)

e) En catégorie U14 M

Un championnat U14 Territoire en deux phases par match aller seulement :

- Phase 1 U14 Territoire comprenant 3 poules de dix équipes permettant aux équipes engagées de jouer pour une (1) accession par poule à la compétition R1 M U14 dès la fin de la phase 1



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



• Phase 2 U14 Territoire en continuité de la phase 1, 2 poules de 10 équipes, constituées des 14 meilleures équipes non qualifiées de la phase 1 et des équipes reléguées de la phase 1 R1 M U14

Dans la mesure où les dispositions ci-avant ne permettent pas d'atteindre le nombre de 20 équipes, les places restantes seront attribuées à la 15^{ème} meilleure équipe de la phase 1 et les suivantes, si nécessaire.

Au terme de la saison, les équipes classées à la 1^{ère} place de chaque poule et le meilleur 2^{ème} (déterminé par application de l'article 16 du RCO Partie I) accèderont au championnat R1 M U15 de la saison 2026/2027. Les équipes non qualifiées pour la phase 2 Territoire participeront au championnat U14 Départemental 1.

Un championnat en phase unique par match Aller/Retour U14 Départemental 2 « groupe Avenir » comprenant 1 poule de 14 équipes.

La Commission de la Pratique Sportive est chargée, en collaboration avec l'administration du District, de l'organisation et de la gestion de toutes les compétitions ci-dessus.

La Commission établit les championnats de la phase 2 des championnats U18, U17 et U15.

Le championnat U14 phase 2 sera établi ultérieurement, dans l'attente des résultats de la dernière journée de U14 R1 du 10/01/2026.

U18 D1

ASM34 22
ENT.MONTBLANC/BESSAN 21
LA PEYRADE OL 21
LAVERUNE FC 21
LESPIGNAN VENDRES FC 21
M. ARCEAUX 21
MARSEILLAN CS 21
MARSILLARGUES 21
MAUGUIO CARNON US 22
MUC FOOTBALL 21
PUSSALICON MAGALAS 21
ST ANDRE SANGONIS OL 21
ST GEORGES R.C. 21

13 équipes

Quotient des équipes classées cinquièmes de U18 District phase 1, article 16 du Règlement des Compétitions Officielles – Partie I :

LA PEYRADE OL 21	2,375
SUSSARGUES FC 21	2,285
ENT. HAUTS CANTONS 21	2,142

U18 D2

CANET AS 21
ENT.HAUTS CANTONS 21
LESPIGNAN VENDRES FC 22
LUNEL-VIEL US 21
M. ST MARTIN AS 21



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



MIREVAL AS 21

PEROLS ES 21

SAUVIAN FC 21

ST MARTIN LONDRES US 21

ST PARGOIRE FC 38

SUSSARGUES FC 21

VALERGUES AS 21

12 équipes

Le calendrier général a été modifié comme suit :

Journée 1 : 25/01/2026

Journée 2 : 01/02/2026

Journée 3 : 08/02/2026

Journée 4 : 15/02/2026

Journée de rattrapage : 22/02/2026

Journée de rattrapage : 08/03/2026

Journée 5 : 15/03/2026

Journée 6 : 22/03/2026

Journée 7 : 29/03/2023

Journée de rattrapage : 05/04/2026

Journée 8 : 12/04/2026

Journée 9 : 19/04/2026

Journée de rattrapage : 26/04/2026

Journée de rattrapage : 03/05/2026

Journée 10 : 10/05/2026

Journée de rattrapage : 24/05/2026

Journée 11 : 31/05/2026

U17 TERRITOIRE

AGDE RCO 2

BALARUC STADE 1

CAZOULS MAR MAU 1 OU ASM34 1

ENT. MEZE LOUPIAN 1

JACOU CLAPIERS FA 1

LAVERUNE FC 1

M. ATLAS PAILLADE 1

M. LEMASSON RC 1

PRADES LE LEZ FC 1

R. DOCKERS SETE 1

ST GELY FESC 1

SUD HERAULT FO 1

12 équipes

U17 D1

Poule A

ASPTT MONTPELLIER 1

M. ARCEAUX 1

M. CELLENEUVE 1

M. PETIT BARD FC 1

PAS DU LOUP FC 1

PIGNAN AS 1



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



RC GANGES 1
ST MATHIEU AS 1
VENDARGUES PI 1
VIL. MAGUELONE 1
10 équipes

Poule B

CAZOULS MAR MAU 1 OU ASM34 1
COEUR HERAULT ES 1
CORNEILHAN LIGNAN 1
ENT.HAUTS CANTONS 1
ENT.MONTBLANC/BESSAN 1
FLORENSAC PINET 1
MARSEILLAN CS 1
NEZIGNAN EVEQUE ES 1
ST ANDRE SANGONIS OL 1
9 équipes

Le calendrier général U17 D1 phase 2 a été modifié comme suit (une journée en trop) :

Journée 1 : 25/01/2026
Journée 2 : 01/02/2026
Journée 3 : 08/02/2026
Journée 4 : 15/02/2026
Journée de rattrapage : 22/02/2026
Journée de rattrapage : 08/03/2026
Journée 5 : 15/03/2026
Journée 6 : 22/03/2026
Journée 7 : 29/03/2023
Journée 8 : 12/04/2026
Journée de rattrapage : 19/04/2026
Journée de rattrapage : 26/04/2026
Journée de rattrapage : 03/05/2026
Journée 9 : 10/05/2026
Journée de rattrapage : 24/05/2026

U15 TERRITOIRE

BEZIERS A. S. 2
COURNONTERRAL 1
ENT.HAUTS CANTONS 1
ENT.MONTBLANC/BESSAN 1
FRONTIGNAN AS 1
M. ATLAS PAILLADE 1
M. PETIT BARD FC 1
ST CLEMENT MONT 2
ST GELY FESC 1
ST MARTIN LONDRES US 1
SUSSARGUES FC 1
VIL. MAGUELONE 1
12 équipes



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



U15 D1

Poule A

ACADEMIE VEDASIENNE 1
ASPTT MONTPELLIER 1
BALARUC STADE 1
CASTELNAU CRES FC 2
CX D'ARGENT-ATHLETIC 1
FC 3MTKD 2

JACOU CLAPIERS FA 1
LA PEYRADE OL 1
LATTES AS 2
M. ARCEAUX 1
VAILHAUQUES FC 1
VENDARGUES PI 1

12 équipes

Poule B

AGDE RCO 2
B.JEUNESSE OL 1
CAZOULS MAR MAU 1
CLERMONTAISE 2
MARSEILLAN CS 1
MIDI LIROU CAP POILH 1
NEZIGNAN EVEQUE ES 1
PHOENIX FOOTBALL SCH 1
PUSSALICON MAGALAS 1
ST ANDRE SANGONIS OL 1
SUD HERAULT FO 1

11 équipes

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

COUPE DE L'HÉRAULT U17

CORNEILHAN LIGNAN 1/FLORENSAC PINET 1

Du 20/12/2025, reportée par la permanence du District
Est reportée au 04/01/2026
(Arrêté municipal)

VALERGUES AS 1/M. ATLAS PAILLADE 1

Du 20/12/2025, reportée par la permanence du District
Est reportée au 04/01/2026
(Arrêté municipal)

COUPE DE L'HÉRAULT U15

CANET AS 1/VIL. MAGUELONE 1

Du 20/12/2025
Est reportée au 03/01/2026
(Arrêté municipal)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



MEZE STADE FC 1/BEZIERS A. S. 2

Du 20/12/2025, reportée par la permanence du District

Est reportée au 03/01/2026

(Arrêté municipal)

MIDI LIROU CAP POILH 1/M. ARCEAUX 1

Du 20/12/2025, reportée par la permanence du District

Est reportée au 03/01/2026

(Arrêté municipal)

MAUGUIO CARNON US 2/PHOENIX FOOTBALL SCH 1

Du 21/12/2025

Est donnée à rejouer au 04/01/2026

(Match interrompu – terrain impraticable)

SUD HERAULT FO 1/ST GELY FESC 1

Du 20/12/2025, reportée par la permanence du District

Est reportée au 10/01/2026

(Accord footclubs)

VENDARGUES PI 1/FRONTIGNAN AS 1

Du 21/12/2025

Est reportée au 10/01/2026

(Terrain impraticable – accord des clubs)

U17 D1 AMBITION

⚽ Poule C

CŒUR HERAULT ES 1/ASM34 1

Du 17/12/2025

Est reportée au 04/01/2026

(Arrêté municipal – inversion impossible)

U15 D1 AMBITION

⚽ Poule C

NEZIGNAN EVEQUE ES 1/B. JEUNESSE OL 1

Du 21/12/2025, reportée par la permanence du District

Est reportée au 03/01/2026

(Arrêté municipal)

U15 D2 AVENIR

⚽ Poule D

ST THIBERY SC 1/SAUVIAN FC 1

Du 08/11/2025

Est reportée au 17/01/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

U14 BRASSAGE TERRITOIRE

⚽ Poule C

MEZE STADE FC 21/PHOENIX FOOTBALL SCH 21



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



Du 20/12/2025, reportée par la permanence du District
Est reportée au 03/01/2026
(Arrêté municipal)

FORFAITS

ENT.MONTBLANC-BESSAN 1 (544172)

55204955 – Coupe de l'Hérault U17 du 20/12/2025

À JACOU CLAPIERS FA 1

Courriel du 17/12/2025

Amende : 28 € (forfait notifié dans les dix jours précédent la rencontre en Coupe de l'Hérault U17)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

ENT.MONTBLANC-BESSAN 22 (544172)

54540637 – U14 Brassage Territoire du 20/12/2025

Contre BALARUC STADE 27

Courriel du 20/12/2025 adressé à la permanence du District

Amende : 28 € (14 € pour forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre, X 2 à domicile)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

FEUILLES DE MATCHS INFORMATISÉES ADRESSÉES HORS DÉLAI

VU les feuilles de matchs informatisées,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour feuille de match informatisée adressée hors délai :

LA PEYRADE OL 1 (503338)

54469516 – U18 District (B) du 13/12/2025

Amende : 1^{er} HD* : 1 €

(Transmission le 22/12/2025)

ASPTT MONTPELLIER 1 (503349)

54498390 – U15 D1 Ambition (A) du 13/12/2025

Amende : 1^{er} HD* : 1 €

(Transmission le 22/12/2025)

HD* : hors-délai

Conformément aux dispositions de l'Article 10 g) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

Prochaine réunion le 13/01/2026 à 17h30

Le Président,
Jean-Michel Rech

Le Secrétaire de séance,
Patrick Ruiz